



FIPHFP veut dire  
**F**onds pour l'**i**nsertion des **p**ersonnes **h**andicapées  
dans la **F**onction **p**ublique



# **Objectif :**

## **Intégrer la Fonction publique**

Comment devenir agent de la Fonction publique  
lorsque l'on est en situation de handicap ?

# La Fonction publique : Qu'est-ce que c'est ?

En France, la Fonction publique est composée de :

- **La fonction publique de l'État.**

Ce sont les personnes qui travaillent pour les services civils :  
comme la police, la justice, l'éducation,  
l'administration et les militaires.

- **La fonction publique territoriale.**

Ce sont les personnes qui travaillent dans :

- les conseils régionaux,
- les conseils départementaux,
- les communes, les intercommunalités...

- **La fonction publique hospitalière.**

Ce sont les personnes qui travaillent dans :

- les hôpitaux publics,
- les maisons de retraite,
- et les établissements sociaux et médico-sociaux.

**En tout, il y a plus de 5,6 millions de personnes qui travaillent dans la Fonction publique.**

C'est environ 1 personne sur 5 en France qui travaille dans la Fonction publique.

Lorsqu'on travaille dans la Fonction publique, il y a des catégories selon votre niveau d'étude :

- **La catégorie A** : postes de niveau BAC+3 à BAC+5.
- **La catégorie B** : postes de niveau bac ou équivalent.
- **La catégorie C** : postes de niveau du brevet des collèges ou CAP/BEP.

**Pour plus d'information, scannez ce QR Code.** →



## **Vous souhaitez travailler dans la Fonction publique ? C'est possible !**

Pour travailler dans la Fonction publique, vous avez **2 possibilités** :

### ➤ **Par le concours.**

Tous les métiers de la Fonction publique sont accessibles par concours et sans limite d'âge.

Pour s'inscrire à un concours, il faut aller voir l'administration qui organise le concours.

Pour les emplois de catégorie C, il y a une procédure de recrutement sans concours.

Vous pouvez faire une demande pour aménager les épreuves :

- installation dans une salle spéciale,
- plus de temps pour l'épreuve,
- temps de repos,
- aide matérielle ou assistance d'une personne.

### ➤ **Sans le concours, par la voie contractuelle.**

Vous pouvez aussi intégrer la Fonction publique **sans concours par la « voie contractuelle »**.

Pour intégrer la Fonction publique par la voie contractuelle il faut **répondre à une offre d'emploi**.

Le recrutement est **en contrat à durée déterminée**, renouvelable 1 fois.

Cela concerne les 3 catégories : A, B et C.

A la fin de cette période contractuelle, vous pouvez **devenir titulaire si votre évaluation est positive**.

**Pour plus d'information, scannez ce QR Code.**



## Les dispositifs pour les plus jeunes

### ➤ Le service civique

Le service civique s'adresse aux **jeunes de 16 à 25 ans**.

Pour les **personnes en situation de handicap**,  
le service civique est possible jusqu'à **30 ans**.

C'est un engagement volontaire qui dure entre **6 à 12 mois**,  
pour au moins 24 heures de travail par semaine.

Le service civique est une mission **d'intérêt général** :  
cela veut dire que c'est une mission pour **aider les autres**  
et faire quelque chose de **bien pour tous**.

### ➤ Le PACTE :

Le PACTE c'est le **Parcours d'Accès aux Carrières**  
de la fonction publique **Territoriale**, hospitalière et de l'**Etat**.

Ce parcours concerne :

- les jeunes en situation de handicap de 28 ans et plus,
- les demandeurs d'emploi de longue durée  
de 45 ans et plus, sans le bac.

Ce contrat propose une formation qualifiante **entre 12 à 24 mois**.

Il est proposé pour les emplois de **catégorie C**.

Il se fait **en alternance**.

Cela veut dire que vous apprenez en travaillant et en étudiant.

Vous allez parfois à l'école et parfois au travail.

## **D'autres possibilités pour travailler dans la Fonction publique à tout âge :**

### ➤ **Les contrats d'apprentissage**

Le contrat d'apprentissage est une formation **en alternance** qui dure de **1 an à 4 ans**.

Le contrat d'apprentissage est accessible aux **personnes en situation de handicap à partir de 16 ans** et sans limite d'âge.

Les personnes en situation de handicap en contrat d'apprentissage peuvent garder leur travail après leur apprentissage.

Pour garder leur travail, les personnes en situation de handicap doivent :

- savoir bien faire leur travail,
- avoir l'accord d'un groupe de personnes qui décide si elles peuvent rester.

Ce dispositif est possible jusqu'en août 2025.

### ➤ **Le Parcours Emploi Compétences : le PCE**

Le parcours emploi compétences est pour les personnes qui ont du mal à trouver un travail depuis longtemps.

Le parcours emploi compétences dure minimum 9 mois, avec :

- un emploi
- un accompagnement
- de la formation.

Le contrat est entre 20 heures et 35 heures par semaine.

## Quelles aides le FIPHFP propose pour faciliter votre insertion ?

### ➤ La formation

Pendant votre recherche d'emploi, vous pouvez faire des formations pour apprendre un métier. Ces formations sont payées en partie par le FIPHFP.

### ➤ L'apprentissage

- Pendant votre apprentissage, le FIPHFP finance la plupart de votre paye et des charges de l'employeur.
- Le FIPHFP donne 4 000 € à l'employeur quand il donne un travail à l'apprenti ou lui donne un Contrat à Durée Indéterminé (un CDI).

### ➤ Les aménagements de votre poste de travail

Vous pouvez avoir du mobilier adapté à votre handicap comme :

- des fauteuils adaptés,
- des bureaux,
- des coussins,
- un poste informatique...

Vous pouvez également avoir des aménagements pour faciliter le travail chez vous si vous êtes en télétravail.

### ➤ Déplacements

Il est possible d'aménager un véhicule adapté pour vos déplacements au travail.

Les transports pour le travail sont payés par la FIPHFP.

## Conseils pour vous aider dans votre recherche

### ➤ Comment obtenir sa Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé : la RQTH ?

Pour avoir des aides et des avantages, vous devez avoir une **RQTH**.

La RQTH est la **R**econnaissance de la **Q**ualité de **T**ravailleur **H**andicapé.

La RQTH est donné par la CDAPH.

La CDAPH s'occupe des droits des personnes en situation de handicap.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez demander à :

- la personne qui s'occupe du handicap dans votre travail,
- la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Dans la Fonction publique vous pouvez être embauché sans avoir de diplôme.

Pour cela il faut :

- qu'une commission regarde si vous pouvez faire le travail,
- que le médecin de l'administration pense que vous pouvez faire le travail.

Pour plus d'informations sur la RQTH, allez sur :

- le site Internet du conseil départemental de votre département,
- ou sur [www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr) pour retrouver la liste des MDPH.

### ➤ Comment faire son CV et sa lettre de motivation ?

Pour postuler à un emploi vous devez avoir une CV et une lettre de motivation.

Dans ces documents, vous devez montrer vos compétences :

- formation,
- diplôme,
- expérience professionnelle,
- savoir-faire divers...

Pour vous accompagner dans votre recherche d'emploi ou dans l'écriture de votre CV, vous pouvez aller voir :

- Cap emploi : <https://www.capemploi.info/>
- France Travail : [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)
- Les Missions Locales : [www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)

### ➤ **Comment préparer un entretien d'embauche ?**

Il est important de se préparer à l'entretien d'embauche.

Vous devez parler de vos compétences et de votre motivation.

Vous pouvez parler de vos difficultés simplement.

Ne les rendez pas plus petites ou plus grandes qu'elles ne le sont.

Vous pouvez demander des conseils aux réseaux d'aide à l'emploi ou à d'autres professionnels autour de vous.

### ➤ **Calendriers des concours et offres d'emplois**

Pour avoir plus d'informations pour passer un concours

ou répondre à une offre d'emploi,

vous pouvez aller voir sur les pages internet :

- <https://choisirleservicepublic.gouv.fr>
- <https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>
- [https://www.fonction-publique.gouv.fr/fi-les/fi-les/score/l-apprentissage/2020/PASS\\_guide\\_candidat.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/fi-les/fi-les/score/l-apprentissage/2020/PASS_guide_candidat.pdf)

## **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique**

Adresse : 12 avenue Pierre Mendès France

75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

E-mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

Site internet : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)



CC202506T01

Ce document est écrit en FALC.

FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.

Ce document a été transcrit et validé en juin 2025  
par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse (Adapei 69).



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site [easy-to-read.eu](http://easy-to-read.eu).